

Bienvenue à l'école d'arabe « ibnou khaldoun »

Chers parents,

Bonne rentrée scolaire à tout le monde et bienvenue aux nouveaux.

Pour réussir le processus d'apprentissage de vos enfants nous comptons sur votre entière collaboration :

- Le respect des horaires permettra aux professeurs de gérer le temps d'une manière efficace. La grille de l'école sera fermée à 9h40. Aucun élève arrivant après cette heure ne sera admis.
- Nous vous rappelons que l'école d'Arabe n'est responsable de vos enfants qu'à l'intérieur de l'école. Vous êtes priés d'être à l'heure pour récupérer vos enfants à la fin des cours (à 13h00).
- Si vous désirez que votre enfant quitte seul l'école, veuillez nous remettre la décharge ci-dessous signée.
- L'absentéisme répété empêche l'élève de progresser dans son apprentissage et rend la gestion du groupe plus difficile pour les professeurs.
- Pour la bonne gestion, veuillez consulter le calendrier des congés et examens de cette année, qui se trouve dans le journal de classe.
- Les droits d'inscription (y compris **25 €** frais de livres et d'assurance) pour cette année s'élèveront à :

190 € pour le 1 ^{er} enfant	170 € pour le 3 ^e enfant
180 € pour le 2 ^e enfant	Gratuit pour le 4 ^e et plus

- **L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après le paiement d'un acompte de 100€ leur de l'inscription.** Pour les paiements échelonnés, veuillez contacter la direction.

Après cette date, la direction se réserve le droit de renvoyer les élèves dont les droits d'inscription ne sont pas acquittés.

Règlement d'ordre intérieur de l'école *Ibnou Khaldoun*

1. Les parents et les élèves s'engagent au respect des heures de cours : 9h30-13h00.
2. Les enfants doivent venir à l'école avec des habits décents.
3. Le matériel scolaire est obligatoire : livres, cahiers, stylos, latte, crayons, gomme, etc.
4. Il est interdit de venir avec des objets dangereux, ou qui n'ont aucun rapport avec le milieu scolaire.
5. Toute absence non motivée nécessite la convocation des parents.
6. L'usage du téléphone portable est formellement interdit en classe.
7. Il est interdit de quitter l'école pendant les heures de cours sans l'autorisation écrite des parents.
8. L'accès aux toilettes pendant les heures de cours n'est autorisé qu'en cas de besoin.
9. Les élèves sont interdits d'entrer ou de rester en classe qu'en présence du professeur.
10. L'élève doit prendre soin des installations de l'école. Les parents assumeront la responsabilité de tout dégât causé par leur enfant.
11. Les parents contrôlent le journal de classe de leur enfant et le signent régulièrement.
12. Le bulletin doit être retourné à l'école signé et sans retard.
13. Tout changement d'adresse doit être communiqué à l'école dans les brefs délais.
14. L'accès aux classes est interdit à toute personne étrangère à l'école sans l'autorisation de la direction.
15. **Les parents s'engagent à payer les frais scolaires. Le non-paiement pourra conduire à l'exclusion de leur enfant.**
16. Les parents déposeront leurs enfants et les attendront devant la porte de l'école.
17. L'école ferme ses portes dix minutes après la fin des cours.
18. Les parents s'engagent à respecter ce règlement et à le faire respecter par leurs enfants.

Le jour de cours : Dimanche de 9:30 à 13:00

النظام الداخلي الخاص بمدرسة ابن خلدون

1. على التلميذ أن يحترم أوقات الدرس احتراماً تاماً.
 2. على كل تلميذ وتلميذة أن يحضر بلباس لائق.
 3. لا يقبل أي تلميذ غير مصحوب بكل ما يلزمـه من كتب وأدوات مدرسية.
 4. يمنع منعاً باتاً إحضار أشياء خطيرة إلى المدرسة أو لا صلة لها بالدروس أو المدرسة، ولا تتحمل المدرسة أي مسؤولية عن ذلك.
 5. لا يقبل أي تلميذ تغيب بدون عذر شرعاً إلا بعد حضوره وليه.
 6. يمنع منعاً باتاً استعمال الهاتف النقال أثناء الدرس.
 7. لا يسمح لأي تلميذ بمجـادرة المدرسة أثناء الدرس إلا بطلب من ولي أمره ومن مدير المدرسة.
 8. لا يسمح لأي تلميذ أن يذهب إلى دورات المياه أثناء الدرس إلا في حالات خاصة.
 9. ممنوع على التلاميذ دخول القسم أو البقاء فيه إلا بحضور المعلم.
 10. على كل تلميذ أن يحافظ على مرافق المدرسة ونظافتها ويتحمل وليه نفقات كل إتلاف يتسبب فيه.
 11. على الآباء أن يشجعوا أبناءـهم ويراقبـوا واجباتـهم المدرسـية ويوقعـوا مذـكرـاتهم.
 12. يجب إخبار إدارة المدرسة بكل تغيير لعنوان السكن والهاتف.
 13. على الآباء أن يـسـددـوا رسـوم التـسـجـيل وإلا سـيـمـنـعـ الـابـنـ منـ مـتـابـعـةـ درـاستـهـ.
 14. يجب على الآباء أن يوصلـوا أـبـنـاءـهـمـ إلىـ المـدـرـسـةـ وـأـنـ يـنـتـظـرـوـهـمـ عـنـ بـابـ المـدـرـسـةـ عـنـ اـنـتـهـاءـ الدـوـامـ.
 15. يلتزم الأولياء باحترامـهمـ واحترامـأـبـنـاءـهـمـ لـهـذـاـ النـظـامـ.
- اليوم المدرسي الأحد من الساعة التاسعة والنصف إلى الواحدة